

Compte-rendu du 23 mai 2024

Ordre du jour :

- Evaluation et attribution d'aides financières dans le cadre du fonds d'intégration paysagère des bâtiments agricoles ;
- Présentation des nouveaux projets et des avancées des projets accompagnés ;
- Questions diverses.

Etaient présent(e)s :

- M. Philibert de MOUSTIER, maire-adjoint de BORAN-SUR-OISE, Président de la commission
- M. Claude HERVIN, maire-adjoint de BELLEFONTAINE
- Mme Véronique BRETENOUX, maire-adjointe du PLESSIS-LUZARCHES
- M. Marin LE COUR GRANDMAISON, responsable de l'Hippodrome France Galop (Chantilly)

Etaient excusé(e)s :

- M. Thierry VINCENT, maire-adjoint de BETHEMONT-LA-FORET

Accompagnés de :

- Mlle Marie STURMA, chargée de mission « Agriculture » du Parc naturel régional Oise – Pays de France

M. Philibert de MOUSTIER, Président de la commission, souhaite la bienvenue aux membres de la commission et les remercie de leur présence. Il ouvre la séance par la présentation du premier dossier :

I. EVALUATION ET ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DU FONDS D'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES.

Marie STURMA présente le projet de l'Ecurie de la Croix Vaillant, représentée par Mme Amanda ZETTERHOLM, pour la construction d'un nouveau bâtiment comprenant 18 boxes.

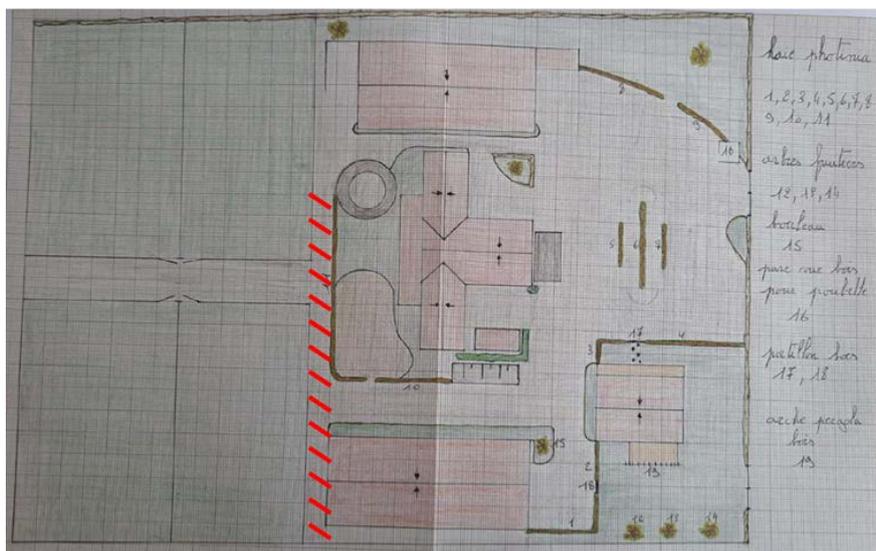
Le projet se situe sur la parcelle A991 de la commune d'Avilly-Saint-Léonard. Cette parcelle est concernée par le site classé du Domaine de Chantilly mais également par l'espace naturel sensible du plan de référence du Parc naturel régional Oise - Pays de France. Un corridor écologique est à conserver afin de faciliter le passage de la faune.

Ce futur bâtiment, de 32,50 m par 10,90 m et 6,55 m de hauteur au faîtage, reprend le langage architectural des bâtiments existants afin de construire un ensemble harmonieux. La couverture du bâtiment est en tuiles plates et un bardage bois est prévu sur l'ensemble des façades. Seule la toiture fait l'objet d'une demande d'aide.

L'aide financière demandée concerne l'étude architecturale et le surcoût lié aux matériaux de construction pour un montant d'aide de 34 000 €.

L'aide au titre des travaux des aménagements des abords n'a pas été retenue car les aménagements proposés correspondaient à l'aménagement paysager de l'écurie et du jardin de l'habitation et non à l'intégration paysagère de la future construction.

Marie STURMA précise qu'il a été indiqué au porteur de projet qu'une plantation d'arbres pouvait être réalisée le long des bâtiments afin d'intégrer le bâtiment (hachures rouges sur le plan ci-dessous) avec des essences locales et/ou arbres fruitiers. Cependant, ces plantations ne sont pas essentielles pour une bonne intégration paysagère puisque le futur bâtiment s'intègre dans un ensemble existant.



Les membres du comité de pilotage donnent un avis favorable pour l'attribution d'une aide financière de 34 000 € pour le projet de construction de l'Ecurie La Croix Vaillant.

L'attribution de l'aide financière sera proposée au bureau syndical du jeudi 30 mai 2024.

Monsieur LE COUR GRANDMAISON précise qu'Avilly-Saint-Léonard est un centre de formation important qui était en perte d'activité pour les écuries d'entraînement. Aujourd'hui, deux entraîneurs se sont installés, dont Madame ZETTERHOLM, qui apportent un nouveau dynamisme. Il y a de nombreux départs en retraite chez les entraîneurs, et sont remplacés au fur et à mesure par de jeunes entraîneurs. Aujourd'hui, Chantilly compte 2 600 chevaux.

2. PRESENTATION DES NOUVEAUX PROJETS ET DES AVANCEES DES PROJETS ACCOMPAGNES.

Marie STURMA présente les avancées des différents projets accompagnés.

CONSTRUCTION DE BATIMENTS DE STOCKAGE ET D'UNE MAISON D'HABITATION A ASNIERES-SUR-OISE

Le projet porté par la famille DELIE a avancé et évolué.

Le dossier comprend :

- La construction de 2 bâtiments de stockage (un pour le matériel et un pour le foin) et d'une maison d'habitation ;
- La réhabilitation d'un bâtiment existant avec une partie en stabulation et une partie pour le stockage de matériel ;
- La démolition d'un hangar.

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France a reçu une première version de plans qui a été revue par l'architecte suite aux observations formulées. Il a été également conseillé de proposer la réhabilitation des stabulations non concernées par le projet afin d'unifier notamment les toitures. Le Parc naturel régional Oise - Pays de France attendait de recevoir les plans afin de pouvoir solliciter un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France. La demande a été réalisée le vendredi 17 mai.

REHABILITATION D'UNE ANCIENNE SERRE EN POULLAILLER BIO A THIERS-SUR-THEVE

C'est un nouveau projet de construction accompagné par le Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Le projet est porté par des jeunes maraîchers qui ont repris les anciennes pépinières de bruyères de Thiers-sur-Thève, laissées en friche durant de nombreuses années.

Les porteurs de projet souhaitent réhabiliter une ancienne serre laissée à l'abandon pour créer un poulailler de poules pondeuses en agriculture biologique. Il y aurait environ 1 000 poules.

Un rendez-vous avec l'ABF de l'Oise a eu lieu et ce dernier a donné son accord préalable. Le projet est prévu pour être réalisé d'ici la fin de l'année si toutes les démarches administratives ont été faites.

D'anciennes serres vont être également détruites car elles ne peuvent être réhabilitées, le coût serait trop important et non utilisables pour leur activité.

D'anciens bâtiments à vocation de logement sont également présents à proximité du futur poulailler et seront réhabilités par la suite.

CONSTRUCTION D'UN MANÈGE AU HARAS DES TROIS FORETS A LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France a été sollicité par Monsieur MIQUEL qui a racheté le haras de la Censière à La Chapelle-en-Serval. Il souhaite construire un manège répondant aux exigences des centres d'entraînement.

Le manège actuel est utilisé pour stocker le foin et n'est donc pas utilisable.

L'ABF de l'Oise souhaite que le projet soit réfléchi avec différentes possibilités d'emplacement car celui identifié initialement bloquerait le cône de vue.

Madame BRETENOUX précise qu'il n'y a aucune visibilité depuis la nationale et que la vue serait seulement bloquée au sein du haras.

Des esquisses sont en cours de réalisation et seront soumises à l'ABF.

CONSTRUCTION D'UN HANGAR AGRICOLE A SENLIS

La commune de Senlis porte un projet de construction d'un lotissement de 32 logements individuels sur des parcelles communales et d'autres appartenant à des agriculteurs dont M. Tordeur. L'une de ces parcelles comprend un hangar agricole.

Les investisseurs ont été rencontrés sur site par l'équipe du Parc naturel régional Oise - Pays de France pour évoquer la construction d'un nouveau hangar au nord de l'emplacement du projet de lotissement.

Marie STURMA précise que les dimensions du bâtiment seront identiques à celui existant.

Les membres de la commission s'interrogent sur la vocation du hangar et s'inquiètent de la proximité des habitations.

Marie STURMA informe que l'emplacement pressenti est en contrebas, avec un dénivelé assez important. L'impact visuel pour les habitations pourra donc être limité. C'est un sujet qui a été notamment abordé avec les investisseurs. Quant au hangar, il stockera de l'ensilage et/ou matériel.

Une demande d'aide de financement sera réalisée auprès du Parc naturel régional Oise - Pays de France pour l'étude architecturale, le surcoût lié aux matériaux ainsi que les travaux d'aménagement des abords.

3. QUESTIONS DIVERSES.

Pas de questions diverses.

En l'absence de nouvelle question et de sujet, l'ordre du jour étant épuisé, M. Philibert de MOUSTIER clôt la séance à 18h40.